

TOURNOI DÉPARTEMENTAL DE DOUBLES MIXTES

Responsable de la Compétition : Laurence LAROCHE

Inscriptions : via HelloAsso

Date de clôture des inscriptions : 05 juin 2026

Date de l'épreuve : Dimanche 21 juin 2026

Lieux : à Levallois

Tarifs des engagements (équipe) : 15,00 €

Article 1 – Objet

Le Comité Départemental de Tennis de Table des Hauts-de-Seine (CDTT92) organise un Tournoi Départemental de **Doubles Mixtes**, destiné à promouvoir la pratique mixte du tennis de table dans un cadre sportif et convivial.

Le tournoi est réservé aux joueuses et joueurs licenciés dans un club libre du département des Hauts-de-Seine (92).

Article 2 – Conditions de participation et composition des équipes

1. Ce tournoi est ouvert aux joueuses et joueurs des catégories « Benjamin » à « Vétéran ».
2. Chaque équipe est composée obligatoirement d'une joueuse et d'un joueur licenciés FFTT dans un club du département des Hauts-de-Seine.
3. Les joueurs doivent être en règle avec la certification médicale : un certificat sera exigé si cette notion n'apparaît pas sur la licence.
4. Les paires ne pourront comporter qu'un seul membre en licence « loisir ». Les licences « loisir » ne basculeront pas en licence « compétition ».
5. Les équipes peuvent être composées d'un joueur et d'une joueuse appartenant à un même club, ou de clubs différents.
6. Un joueur ou une joueuse ne peut participer qu'au sein d'une seule équipe.
7. Une équipe ne peut s'inscrire que dans un seul tableau.

Article 3 – Tableaux

Le tournoi est organisé en **tableaux** définis par le cumul des points licence du joueur et de la joueuse composant le double, selon le classement officiel FFTT de la phase en cours :

- **Tableau A** : cumul inférieur ou égal à **1200 points**
- **Tableau B** : cumul inférieur ou égal à **1600 points**
- **Tableau C** : cumul inférieur ou égal à **2000 points**
- **Tableau D** : **Toutes catégories (open – tous classements)**

Chaque équipe est inscrite dans le tableau correspondant à son cumul de points.

Article 4 – Inscriptions

1. Les engagements sont à saisir sur HelloAsso via le lien suivant :
<https://www.helloasso.com/associations/comite-departemental-de-tennis-de-table-92/evenements/tournoi-de-doubles-mixtes>
2. Le nombre maximum d'équipes par tableau sera de 24, révisable en fonction du nombre d'équipes candidates sur l'ensemble des tableaux.
3. En cas de surnombre, les équipes seront retenues dans l'ordre d'arrivée des engagements.
4. Les droits d'engagement sont fixés à : **15 € par équipe**.
5. Toute inscription validée est définitive. En cas de désistement ou de forfait le jour de la compétition, un remboursement ne pourra être effectué que sur présentation d'un justificatif au plus tard 48h avant la compétition ou 48h après maximum. Le Comité Départemental pourra éventuellement demander à la Commission Sportive la validation du justificatif fourni.

Article 5 – Horaires et pointage

Après la date limite des engagements, une circulaire sera transmise aux équipes participantes avec les horaires détaillés de la compétition.

Toute équipe ne s'étant pas présentée à la table de pointage avant l'heure de clôture indiquée sera retirée du tableau concerné, sans possibilité de réintégration après constitution des poules.

Article 6 – Formule sportive

1. Les équipes seront réparties en poules de **3 ou 4 équipes**, selon le nombre d'équipes engagées.
2. À l'issue de la phase de poules :
 - les deux premières équipes de chaque poule accéderont au tableau à élimination directe ;
 - les équipes non qualifiées poursuivront la compétition dans un tableau de consolante, également à élimination directe. La décision et l'organisation sont laissées à l'appréciation du JA.
3. Les rencontres se dérouleront au **meilleur des 5 manches**.
4. En fonction du nombre d'équipes engagées et de l'avancement de la compétition, le juge-arbitre pourra adapter la formule afin de garantir un minimum de rencontres tout en respectant les contraintes horaires.
5. Les places 3 et 4 des tableaux ne seront pas disputées.

Article 7 – Règles de jeu

Les rencontres se déroulent conformément aux règlements sportifs de la FFTT.

L'arbitrage est assuré par les joueurs ou par l'organisation, selon les consignes données sur place.

Les balles utilisées seront de couleur blanche.

Les tenues (maillot, short, jupe, legging ou collant) seront d'une couleur nettement différente de la couleur des balles utilisées.

Article 8 – Récompenses

Les 4 premières équipes de chaque tableau seront récompensées (coupes, médailles ou lots). Les récompenses ne seront remises que lors de la cérémonie protocolaire de chaque tableau.

Article 9 – Discipline et responsabilité

Les participants s'engagent à respecter les règlements de la FFTT ainsi que les décisions du juge-arbitre et de l'organisation.

Tout comportement antisportif pourra entraîner des sanctions, pouvant aller jusqu'à l'exclusion du tournoi.

Article 10 – Droit à l'image

Sauf opposition expresse formulée auprès du CDTT92, les participants acceptent l'utilisation des photographies prises lors de la compétition sur les supports de communication du Comité Départemental.

Article 11 – Cas non prévus

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le juge-arbitre ou la commission sportive du CDTT92.

Date de dernière révision : 12 mai 2026